

Affiché au
GRAND CAHORS le :
Délibération n° 9
12 FEV. 2020



AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-09_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-09_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Service : Direction de la Prospective territoriale

Objet : Réhabilitation énergétique du complexe sportif de la Croix de Fer – plan de financement
prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 6 février 2020
Rapporteur : Michel SIMON

Direction de la Prospective territoriale

Objet : Réhabilitation énergétique du complexe sportif de la Croix de Fer – plan de financement prévisionnel

Mesdames, Messieurs,

Le 23 mars 2017, nous avons approuvé la transformation de l'ancienne piscine de la Croix de Fer en complexe sportif dédié à la pratique des sports de combat et de l'escalade. Cette opération a permis de maintenir un équipement sportif au cœur d'un quartier en fragilité, reconnu « quartier de veille active » dans le cadre du Contrat de ville 2015-2022.

Après plus de deux ans de fonctionnement, il s'avère que cet équipement, apprécié par les différents usagers, est très énergivore.

Un projet de réhabilitation énergétique complète du bâtiment comprenant des travaux sur la toiture terrasse, l'isolation par l'extérieur, le remplacement des menuiseries et la mise en place d'une ventilation double flux a été étudié, pour un cout global (maîtrise d'œuvre interne) estimé à 440 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€ HT	%
Etat – DETR 2020	132 000 €	30 %
Département – FAST	88 000 €	20 %
Région Occitanie	110 000 €	25 %
Part maître d'ouvrage	110 000 €	25 %
TOTAL	440 000 €	100%

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le plan de financement prévisionnel de la réhabilitation énergétique du complexe sportif de la Croix de Fer qui sera soumise aux arbitrages budgétaires pour l'année 2020 et suivantes ;
- b- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de cette opération.

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-09_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE